



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladies rares

Question écrite n° 75527

## Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités à propos d'une maladie orpheline qu'est la cystinurie-lysinurie qui concerne quelques dizaines de familles en France. Cette maladie est une affection héréditaire qui se manifeste par une lithiase récidivante responsable de coliques néphrétiques, dysurie, hématurie, rétention aiguë d'urines ou d'infection urinaire. Le dosage de la cystine et de la lysine, deux acides aminés, est fondamental dans le dépistage de cette anomalie génétique. Or, il s'avère que cette analyse, qui coûte 59 euros, n'est absolument pas prise en charge par la sécurité sociale alors que tous les bilans sanguins sont remboursés. Il lui demande en conséquence s'il peut être envisagé de mettre fin à cette omission qui pénalise de nombreux malades.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Bois](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75527

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 octobre 2005, page 9385